

... l'insuffisance des revenus est un phénomène beaucoup trop commun, surtout chez les femmes âgées vivant seules. Les régimes de retraite de l'employeur ne sont pas accessibles à un nombre suffisant de Canadiens; les gens qui en sont membres touchent souvent un maigre revenu de retraite du fait des piètres conditions relatives à la dévolution et de l'absence de transférabilité qui empêche l'accumulation des crédits.

Un peu plus loin, monsieur le Président, on trouve:

... beaucoup de Canadiens moyens, surtout des femmes, continueront à faire face à une baisse sensible de leur niveau de vie à la retraite.

Nous parlons de gens qui ont des revenus marginaux et, par ailleurs, nous prétendons qu'ils sont cause d'inflation. Nous blâmons les personnes âgées pour le taux d'inflation incroyablement élevés que nous connaissons.

Une personne seule qui, en 1982, recevait la sécurité de la vieillesse ainsi que le supplément de revenu garanti touchait \$5,695, environ \$15.60 par jour. Lorsque l'on calcule ce revenu et qu'on le compare à d'autres, au moyen des données de Statistique Canada, on constate que cela signifie que 15 p. 100 des pensionnés célibataires sont en deçà du seuil de la pauvreté dans les régions rurales du Canada et 37 p. 100 dans les régions métropolitaines, dans des villes comme Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Hamilton, Ottawa et ainsi de suite.

Trente-sept pour cent des personnes âgées célibataires vivent en deçà du seuil de la pauvreté défini par Statistique Canada! Ce ne sont certainement pas ces superpauvres qui causent et alimentent l'inflation au Canada. Les plus durement touchées sont évidemment les femmes, qui doivent dépendre de pensions conçues par des hommes, pour les hommes et en fonction des hommes. Très peu de femmes bénéficient même du Régime de pensions du Canada, étant donné qu'elles n'y ont pas cotisé. Elles étaient des maîtresses de maison à plein temps non rémunérées, et partant, elles n'avaient pas droit aux prestations de retraite. En 1980, les deux tiers des femmes célibataires, veuves ou divorcées de plus de 65 ans vivaient d'un revenu inférieur à \$6,000 par an, soit \$475 par mois.

Comme députés, nous avons convenu que quiconque consacre plus de 30 p. 100 de son revenu à se loger se trouve dans la gêne et a besoin d'aide. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour reconnaître que dans une ville canadienne typique, celui qui touche un revenu mensuel de \$475 doit probablement en dépenser près de 70 à 80 p. 100 pour se loger. En fait, c'est là un problème très évident, je crois, des Canadiens âgés.

Voyez seulement le grand nombre de Canadiens âgés qui doit recourir à l'assistance sociale pour s'en tirer. On a dit qu'on jugeait un pays et le gouvernement d'un État à la façon dont il traite ses citoyens âgés, eux qui ont bâti le pays. Il est intéressant de comparer le Canada à d'autres pays que nous considérons tous, je crois, plus progressistes à cet égard. En Suède, par exemple, combien de personnes âgées doivent dépendre d'une forme quelconque d'assistance sociale? Aucune, absolument personne. La même chose en Norvège. Personne de plus de 65 ans n'a à compter sur l'assistance sociale, car on y prend bien soin des personnes âgées. En Allemagne de l'Ouest, 2 p. 100 des citoyens âgés dépendent de l'assistance sociale pour joindre les deux bouts.

Au Canada, je crois que nous pouvons considérer que le SRG est en fait une forme d'assistance sociale. Quelle proportion de nos citoyens âgés doit compter sur l'assistance sociale pour s'en tirer? Près de 50 p. 100. Cela donne une idée triste de la façon dont nous traitons les Canadiens âgés, surtout maintenant que nous présentons une mesure législative qui

Sécurité de la vieillesse (N° 2)—Loi

équivalait à dire aux personnes âgées: «Votre revenu est trop élevé; nous devons le réduire un peu».

● (1600)

Des pays comme la Suède, la Norvège et l'Allemagne de l'Ouest estiment que leurs citoyens qui, après avoir beaucoup et bien travaillé, atteignent l'âge de 65 ans, ont en quelque sorte le droit inaliénable de vivre jusqu'à la fin de leurs jours dans la dignité et de toucher une honnête pension. Voilà un objectif que le Canada, si riche soit-il, n'a pas encore atteint. Ce qui est manifeste, alors, c'est que ce ne sont pas nos concitoyens du troisième âge qui ont allumé ou attisent le brasier de l'inflation. En fait, en toute objectivité, il faut conclure que le grand incendiaire c'est le gouvernement fédéral lui-même.

J'ai examiné les statistiques les plus récentes, soit celles parues aujourd'hui, et quels sont les grands responsables de l'inflation élevée que nous connaissons actuellement? Ce sont les taux d'intérêt et les coûts énergétiques élevés qui résultent de la politique du gouvernement. Ce sont ces deux éléments principaux, et non pas les citoyens du troisième âge, qui sont responsables de l'inflation. Pourquoi donc, alors, le programme des 6 et 5 p. 100? Peut-être le gouvernement veut-il économiser. Nous savons tous en effet qu'il est aux abois et qu'il s'empare des moindres ressources qu'il trouve, et en outre qu'il voit dans ce programme une occasion de faire des économies. Cependant, quand on calcule les sommes qu'il va pouvoir économiser grâce à ce programme d'une durée de deux ans, on constate qu'elles n'atteindront que 50 millions de dollars par an.

Je crains que pas un seul député n'oserait recommander que, au lieu de priver les personnes âgées de ces 50 millions de dollars, on réduise plutôt le budget consacré à la publicité gouvernementale; ou encore que l'on puise ces 50 millions à même les subventions accordées aux grandes multinationales pétrolières. Pourquoi ne pas déduire 50 millions de dollars des cadeaux qu'on fait à des entreprises comme Dome, Chrysler, Canadair et de Havilland?

Il y a quelques mois, quand le ministre des Finances a présenté de nouvelles mesures fiscales, il a déclaré que l'impôt des contribuables ayant des revenus élevés serait réduit de 10 p. 100. Demandons à l'actuel ministre des Finances (M. Lalonde) de rétablir cet impôt. Il pourrait ainsi aisément recueillir ces 50 millions de dollars au lieu d'en priver les personnes âgées. Il est donc clair que cet arnaque de 50 millions est inutile. Ce n'est pas la peine de recourir à ces procédés. Le gouvernement peut réaliser dans d'autres secteurs les économies que nous souhaitons tous.

Si elle ne permet pas vraiment de réaliser des économies, qui pourraient d'ailleurs se faire autrement, et si les personnes âgées ne sont pas à l'origine de l'inflation, demandons-nous pourquoi diable le gouvernement présente, dans le cadre du programme des 6 et 5 p. 100, une mesure qui arrachera aux vieillards de l'argent sur lequel ils comptaient? Le 19 novembre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin) a fait distribuer aux députés une petite note de service destinée à les aider à bien comprendre l'objet du bill C-131. On y expliquait que le gouvernement invite les Canadiens qui en ont les moyens à réduire leurs aspirations au cours